

Le 12 septembre 2022, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Serge MAITRE, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK et Mmes Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

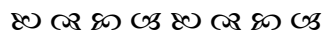
Absents excusés : M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Serge MAITRE, Mme Véronique CHARLOT qui a donné pouvoir à M. Laurent CLÉMENT-ROBIN, et MM. Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Fabrice ANDRÉ (absent jusqu'au point « Courriel d'un administré du Chemin de la Griotte »).

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

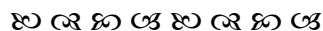
En exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 11 (jusqu'au point « Courriel d'un administré du Chemin de la Griotte ») ensuite 12.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut démarrer.



Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 18 juillet 2022
- Délibération : Participation du restaurant scolaire 2021-2022
- Délibération : OPAC - Fin de bail emphytéotique des 3 logements « 12 Chemin de la Griotte »
- Questions diverses



ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUILLET 2022

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 31-22 : PARTICIPATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, à ce financement.

Mme DERRUAZ présente au Conseil Municipal le bilan financier du restaurant scolaire 2021-2022.

En accord avec l'association, il a été décidé le versement de la participation pour l'année scolaire 2021-2022, à la Commune, à hauteur de 12 000,00 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le montant de la participation du restaurant scolaire aux salaires pour 2021-2022, à 12 000,00 €.

DÉLIBÉRATION N° 32-22 : OPAC - FIN DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE DES 3 LOGEMENTS « 12 CHEMIN DE LA GRIOTTE »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail emphytéotique a été signé avec l'OPAC le 1^{er} janvier 1988, pour un durée de 35 ans, concernant 3 logements situés « 12 Chemin de la Griotte », sur la parcelle cadastrée AB n° 57.

La fin du bail emphytéotique arrive donc à échéance le 1^{er} janvier 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
VALIDE la fin du bail emphytéotique référencé ci-dessus au 1^{er} janvier 2023, afin de reprendre les logements.
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

École

Le Maire informe le Conseil Municipal que 61 enfants ont fait leur rentrée à l'école, répartis dans 3 classes.

La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions tant matérielles que sanitaires.

Mme DERRUAZ fait un retour sur la réunion de rentrée qui s'est déroulée le mardi 6 septembre dans les locaux de l'école.

Point sur les travaux

M. CLÉMENT-ROBIN fait un point sur les travaux effectués cet été :

École

Une sécurisation de l'aire de jeux de l'école a été réalisée ; une couche de gravier conséquente a été étendue sous les jeux et des bordures en bois ont été installés pour délimiter l'aire. Il a été procédé en outre à une réfection des marches et de la plateforme du module de jeux « château ».

Parc de la Griotte

Les travaux de terrassement pour l'implantation des éléments du parcours sportif ont été réalisés et un premier module du parcours santé a été posé au parc de la griotte par les employés municipaux. Les travaux se poursuivent avec, à terme, l'installation de 7 modules (3 fitness et 4 agrès « santé »).

Aménagement du site de l'ancien monument aux morts

L'entreprise BRAGIGAND a terminé la construction du muret de pierres.

Les travaux d'aménagement paysager et le lettrage seront à réaliser prochainement.

Les panneaux d'indication et de signalisation routière situés sur le bas de la rue des écoles, seront déplacés plus en amont afin d'avoir une meilleure perspective sur cet emplacement depuis la route de Charnay.

Courriel d'un administré du Chemin de la Griotte

Monsieur le Maire et M. MENNETRIER, référent sécurité routière, font la lecture du courriel d'un riverain du Chemin de la Griotte visant à signaler les difficultés qu'il rencontre à la sortie de cette voie prioritaire sur la place de l'église. Une demande d'aménagement routier est également souhaitée.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette demande, et une visite sur place est prévue pour étudier la faisabilité d'éventuels aménagements pour améliorer la sécurité en sortie du Chemin de la Griotte.

Arrivée de M. ANDRÉ F.

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil Municipal avait validé le lancement d'une étude visant à évaluer la rentabilité et la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur le site de la salle des fêtes.

Cette étude, confiée à la société dijonnaise STARENCO, a été réalisée en juin 2022 et a fait l'objet d'un rapport ainsi que d'un avenant transmis en mairie.

Ces documents ont ensuite servi de support à une réunion téléphonique qui s'est déroulée en mairie, le 9 septembre dernier à laquelle participaient la société STARENCO, M. David LARGY d'ENEDIS, M. Serge MAITRE, conseiller municipal, et le Maire.

M. MAITRE présente au Conseil Municipal les résultats de ce rapport :

- de cette étude sont ressortis quatre propositions de réalisation, dont une particulièrement innovante, qui a retenu toute l'attention des élus municipaux : il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un schéma d'autoconsommation collective avec un seul acteur de production (la collectivité) sur le site de la salle des fêtes, et plusieurs consommateurs juridiquement identiques au producteur et répartis sur plusieurs sites constitués par les bâtiments publics de notre commune.

Après avoir entendu les exposés, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, se prononce favorablement sur le projet et autorise le maire à effectuer toute démarche préalable à la réalisation de ce projet tant sur les volets financiers que techniques.

Modification des horaires de l'éclairage public

M. CLÉMENT-ROBIN indique que, dans un contexte d'augmentation des prix de l'électricité et par souci d'économie, il serait judicieux d'augmenter la plage d'extinction de l'éclairage public. Après débat, et par 11 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal se déclare favorable à une coupure de l'éclairage public à 23 h au lieu de minuit actuellement.

La fin de l'extinction reste quant à elle fixée à 6 h.

Infos

- L'église sera ouverte pour les journées du patrimoine les 17 et 18-09, de 9 h à 18 h.
- Dates :
 - Débriefing de la fête champêtre : le 20-09.
 - Réunion de préparation du bulletin communal : le 03-10, à 18h30.
 - Repas des sages (anciens de plus de 70 ans) : le dimanche 20-11, à 12 h, à la salle des fêtes.

La prochaine réunion est prévue le lundi 10 octobre 2022, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 octobre 2022.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON

La secrétaire de séance,
Muriel DERRUAZ